

ROUX Sylvie
19 chemin des Hautes Sieyes
04000 Digne les Bains

Digne les Bains le 20 mars 2025

objet : enquête concernant la construction d'un crématorium sur l'emplacement actuel du stade Robert Gage à Digne les Bains.

Madame la commissaire enquêtrice,

Je viens par ce courrier vous présenter les différents points qui doivent vous alerter quant à la pertinence et les risques liés à la construction d'un crématorium sur le stade Robert Gage :

- Proximité des habitations :

L'implantation de ce crématorium dans un quartier résidentiel est de nos jours une aberration. Cette construction sera à moins de 50 mètres d'une habitation, moins de 200 mètres d'une école, de commerces, de plus de 50 maisons et de HLM (pour illustrer une photo prise par un drone).



Par comparaison pour l'exemple, ci-dessous, les implantations des crématoriums de GAP et Manosque, ou l'on peut constater qu'il n'y a aucune maison dans un rayon de plus de 500 mètres minimum.



Cette proximité est inquiétante pour l'ensemble des personnes concernées. Si la municipalité était lucide, même si réglementairement aucune distance n'est définie, elle devrait s'alerter sur les points suivants :

- les risques concernant l'exposition aux poussières de fumées, aux polluants, et aux composés organiques volatiles.
- Les risques de pollution du la rivière Saint Veran.
- Les nuisances sonores, olfactives et visuelles.
- La pression psychologique des habitants du quartier confronté perpétuellement à la souffrance des visiteurs.
- La perte de la valeur foncière des habitations.

Pour tous ces points soulevés, la mairie devrait appliquer le principe de précaution afin d'éviter tout procès ultérieur. Si dans quelque temps un impact sur la santé des habitants était mis en évidence, la situation serait catastrophique pour la mairie, de même que la mise en évidence d'une perte conséquente de la valeur des biens immobiliers.

La mairie n'a jamais envisagé un autre emplacement. La proximité de la maison funéraire à clos l'ensemble des débats, sans penser à tous les points négatifs de cet emplacement.

- Documents absents :

En étudiant les documents, on se rend compte que la mairie a réalisé son dossier à la va-vite, en oubliant un certain nombre de document essentiel voire réglementairement obligatoire :

- L'évaluation environnementale suivie de l'avis de l'autorité environnementale
- la sollicitation de l'ARS concernant les enjeux sanitaires

- La voirie :

Les problèmes de voirie ne sont absolument pas résolus dans le projet. A ce jour, la circulation de la rue à partir de l'avenue de Verdun est très complexe, les voitures ne pouvant pas se croiser.

Les prévisions du crématorium sont estimées à 5 crémations par jour, 6 jours sur 7. La mairie n'ayant pas trouvé de solution lors du montage du projet, elle annonce que le traitement de ce flot de voiture serait géré ultérieurement. N'ayant pas trouvé de solution initialement, on ne voit pas comment le problème va se résoudre après.

La pollution générée par l'augmentation du nombre de voiture circulant dans la ville n'a pas du tout été évalué.

Les problèmes liés à la voirie et à la circulation des véhicules ont tout simplement été complètement sous estimé.

Pour terminer, pour une ville s'affichant avec le label « ville sportive », remplacer un stade par un crématorium me semble à l'opposé des objectifs fixés et un mensonge adressé aux citoyens Dignois et aux touristes.

J'espère que cette liste vous aura permis de comprendre que l'implantation d'un crématorium sur le stade Robert Gage est une aberration, et qu'un nouvel emplacement doit être envisagé.

Veillez agréer, Madame la commissaire enquêtrice, l'expression de mes salutations distinguées.

